



Séance du 9 avril 2024

## Compte-rendu

## COMMUNE DE SAINT-VÉRAND

<p><b>Nombre de conseillers :</b></p> <p>✂ En exercice : 19</p> <p>✂ Présents : 13</p> <p>✂ Pouvoir(s) : 4</p> <p><b>Date de convocation :</b></p> <p>4 avril 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Dominique UNI, Fabienne FERRIER, Aurélie SEURAT, Gwenaëlle BELLET, Isabelle JUHASZ</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Olivier GAILLARD, Jacques DUCROS, Michel MOTTUEL, Patrick GIROUD, Stéphane TOURNOUD, Patrice BERTRAND, Pierre CHEVALLIER</p> <p><b>Ont donné procuration :</b></p> <p>Laure BOSSAN a donné pouvoir à Stéphane TOURNOUD</p> <p>Muriel GAIFFIER a donné pouvoir à Michel MOTTUEL</p> <p>Lysiane JULLIN a donné pouvoir à Gwenaëlle BELLET</p> <p>Jean-Marc BOURGOGNE a donné pouvoir à Fabienne FERRIER</p> <p><b>Membres absents :</b> Anthony PEREIRA, Fabrice GENOVESE</p> <p><b>Membres absents excusés :</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Céline VEHIER, secrétaire de mairie</p>
--	--

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20/02/2024 est validé.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur l'instauration d'une caution pour le ménage pour la location des salles communales.

## 1 – BUDGET ZEBULON

- Compte administratif 2023

*Le maire de la commune, Dominique UNI, n'est pas présente au moment du vote.*

Jean-Philippe GORON, Adjoint, présente le compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		20 115.19 €
Opérations de l'exercice	150 049.67 €	148 687.84 €
<b>Totaux</b>	<b>150 049.67 €</b>	<b>176 693.78 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>26 644.11 €</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 de l'accueil de loisirs Zébulon.

- Compte de gestion 2023

Jean-Philippe GORON présente le compte de gestion de 2023 qui doit être l'exact reflet du compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal, sur la présentation de Jean-Philippe GORON, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2023 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2023	26 644.11 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>26 644.11 €</b>

- **Budget primitif 2024 Zébulon – Vote par chapitres**

Jean-Philippe GORON présente le budget primitif de l'Accueil de Loisirs Zébulon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal adopte, au niveau du chapitre, le budget primitif 2024 de l'accueil de loisirs Zébulon, arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<u>Dépenses</u>	<b>Voté</b>
011 - Charges à caractère général	27 050.00 €
012 – Charges de personnel	136 594.11 €
<b>TOTAUX</b>	<b>163 644.11 €</b>
<u>Recettes</u>	<b>Voté</b>
002 – Excédent antérieur reporté	26 644.11 €
70 – Produits de service du domaine	58 000.00 €
74 – Dotations et participations	79 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>163 644.11 €</b>

## 2 - Fixation des taux d'imposition 2024

Après analyse du BP2024, Jean-Philippe GORON propose de ne pas changer les taux par rapport à 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux antérieur</b>	<b>Taux année N (2024)</b>
TH		
THs	8,93 %	8,93 %
TFPB	30,89 %	30,89 %
TFPNB	46,47 %	46,47 %

## 3 – BUDGET COMMUNE

- **Compte administratif 2023**

*Le maire de la commune, Dominique UNI, n'est pas présente au moment du vote.*

Jean-Philippe GORON présente le compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats 2022	Affectation à l'investissement (compte 1068)	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultats 2023	Résultat cumulé à la clôture 2023
INV	-172 019.64€		412 955.10€€	672 924.75€	259 929.65€	87 910.01€
FONCT	643 925.59€	172 019.64€	1 434 848.68€	1 668 927.59€	234 078.91€	705 984.86€
<b>TOTAL</b>	<b>471 905.95€</b>	<b>172 019.64€</b>	<b>1 847 843.78€</b>	<b>2 341 852.34€</b>	<b>494 008.56€</b>	<b>793 894.87€</b>
Restes à réaliser 2023	DEPENSES	80 000.00€	RECETTES	0.00€		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 de la commune.

- **Compte de gestion 2023**

Jean-Philippe GORON présente le compte de gestion de 2023 qui doit être l'exact reflet du compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Affectation du résultat 2023**

Le Conseil Municipal, sur la présentation de Jean-Philippe GORON décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2023 comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2023</b>	<b>705 984.86 €</b>
<u>Affectation obligatoire :</u>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>0.00 €</b>
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>705 984.86 €</b>

- **Budget primitif 2024 Communal – Vote par chapitres**

Jean-Philippe GORON, présente le budget primitif de la Commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal adopte, au niveau du chapitre, le budget primitif 2024 de la Commune, arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<i>Dépenses</i>	<b>Voté</b>
011 - Charges à caractère général	448 884.86 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	775 000.00 €
014 – Atténuation de produits	105 000.00 €
023 – Virement à la section d’investissement	598 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	221 600.00 €
66 - Charges financières	46 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 500.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 195 984.86 €</b>
<i>Recettes</i>	<b>Voté</b>
002 -Résultat de fonctionnement reporté	705 984.86 €
013 – Atténuations de charges	10 000.00 €
042 – Travaux en régie (opérations d’ordre)	15 000.00 €
70 – Produits des services, du domaine	306 500.00 €
73 – Impôts et taxes	200 000.00 €
731 – Impositions directes	650 000.00 €
74 – Dotations et participations	299 500.00 €
75 – Autres Produits de gestion courant	9 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 195 984.86 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<i>Dépenses</i>	<b>Voté</b>
Restes à réaliser N-1	80 000.00 €
040 – Travaux en régie (opération d’ordre)	15 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	92 000.01 €
20 – Immobilisations incorporelles	20 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	203 447.00 €
23 - Immobilisations en cours	1 449 100.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 859 547.01 €</b>
<i>Recettes</i>	<b>Voté</b>
001 – Solde d’exécution investissement reporté	87 910.01 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	598 000.00 €
024 – Produits des cessions d’immobilisation	27 800.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	94 000.00 €
13 - Subventions d’investissement	601 837.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	450 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 859 547.01 €</b>

#### 4 – Délibération portant sur la création de nouveaux emplois pour avancement de grade des agents et mise à jour du tableau des effectifs

Jean-Philippe GORON, Adjoint, expose à l’Assemblée que conformément à l’article L. 313-1 du code de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant.

Il appartient donc à au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de l’évolution des postes et des missions assurées, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d’avancement de grade, établi par la commission « Ressources » pour l’année 2024, en fonction des LDG – Lignes Directrices de Gestion.

Cette modification entraîne, dans un premier temps, la création de l’emploi correspondant au grade d’avancement, et, dans un deuxième temps, la suppression de l’emploi d’origine.

Il est proposé au Conseil municipal la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, des emplois suivants :

POSTE	Catégorie	Tps de travail	Tps partiel	Cadres d'emploi et grade
<b>Filière Administrative</b>				
Secrétaire générale de mairie (affaires générales/Compta/RH)	B	35h00		Rédacteur principal 2ème classe

Secrétaire de Mairie (urbanisme/accueil)	C	35h00	80%	Adjoint Administratif principal 1ère classe
<b>Filière Technique</b>				
Agent polyvalent : <b>voiries</b> , réseaux, bâtiments et espaces verts	C	35h00		Adjoint Technique Principal 1ère classe
<b>Filière Animation</b>				
Directrice services péri et extra-scolaires	C	35h00	80%	Adjoint d'animation principal 1ère classe
Adjointe direction responsable de l'accueil loisirs Zébulon	C	35h00		Adjoint d'animation principal 2ème classe
<b>Filière sociale</b>				
A.T.S.E.M.	C	35h00		Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

## 5 – Délibération portant sur le projet d'enfouissement des réseaux BT TEL Rue de l'église

Olivier GAILLARD, Adjoint, explique que dans le cadre du projet d'aménagement de la zone AU4, il est souhaitable d'étudier l'enfouissement des réseaux secs aériens d'électricité Basse Tension au niveau de la Rue de l'Eglise (environ 210ml).

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération n°24-001-463 – Enfouissement BT/TEL RD rue de l'église, qui se décompose en deux sous-opérations :

### **1- TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée par TE38 en lien avec le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 60 666.00 €
- Le montant total de financement externe serait de : 59 092.00 €
- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 0.00 €
- La contribution aux investissements s'élèverait à : 1 574.00 €

### **2- TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE TELECOMMUNICATION**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée par TE38 en lien avec l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 17 366.00 €
- Le montant total de financement externe serait de : 0.00 €
- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 827.00 €
- La contribution aux investissements s'élèverait à : 16 539.00 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte de :

1. l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
2. l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 ;
3. l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

## 6 – Délibérations portant sur les demandes de subvention auprès du CD 38 relatives aux travaux suivants :

- **Travaux sur les bâtiments de la mairie et des écoles**

Travaux pour l'école : réfection et remise aux normes électriques de la cuisine de l'école maternelle et réfection des sols abîmés et dangereux dans les classes élémentaires.

Travaux de réfection de la façade de la mairie : ravalement de façade et réfection des menuiseries et des serrureries extérieures.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter l'aide du CD38 au titre de travaux sur bâtiments non productifs de revenu, sur la base d'un montant de travaux estimé à 49 785.00€ HT :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Département	12 446.00 €	25 %
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>12 446.00 €</b>	<b>25 %</b>
Autofinancement	37 339.00 €	75 %
<b>TOTAL</b>	<b>49 785.00 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

- **Aménagements de sécurité Rue des Acacias (VC n°10) et parkings publics (zone AU4)**

Voie communale n°10 dénommée « Rue des Acacias » : axe important de déplacement, pour les véhicules motorisés et pour les nombreux piétons, qui relie la commune de Saint-Vérand (lotissements de la Maladière) à la commune de Saint-Sauveur (commerces, ZAC de la SMVIC).

Les aménagements à prévoir sont : la création de cheminements piétonniers, la limitation du stationnement « sauvage » en bordure de voie, des rétrécissements permettant de réduire la vitesse.

Montant des travaux estimé : 33 945.00 € HT

Extension du parking public du Clos des Rosiers et des parkings publics de LOU NEYE (zone AU4) :

Compte tenu des besoins en stationnement lors des manifestations communales (vogue, ateliers du mixage café, associations, etc.) ou religieuses (mariages, enterrements, etc...) ainsi que des besoins liés aux activités culturels, il est envisagé de poursuivre l'aménagement du parking public du Clos des Rosier réalisé en 2009 (environ 25 places existantes) situé au cœur des équipements publics, Eglise, Espace de vie sociale du Mixage Café, Salle des fêtes, Ecoles, Accueil de périscolaire et de loisirs, etc...

Montant des travaux estimé : 38 216.50 € HT

Il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter l'aide du CD38 au titre des aménagements de sécurité sur la base d'un montant de travaux estimé à un total de 72 151.50€ HT :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Département	36 076.00 €	50 %
Etat – DETR ( <i>en attente</i> )	6 789.00 €	10 %
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>42 865.00 €</b>	<b>60 %</b>
Autofinancement	29 287.00 €	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>72 151.50 €</b>	<b>100 %</b>

- **Aménagement de village (zone AU4)**

Dans le cadre du projet d'aménagement de village du nouveau quartier LOU NEYE (zone AU4), les travaux d'infrastructures à réaliser par la commune sont :

- Les cheminements piétons/cycles
- L'Éclairage public
- L'intégration d'un volet paysager
- Gestion alternative des eaux pluviales

Il est proposé à l'assemblée de solliciter l'aide du CD38 au titre des aménagements de village sur la base d'un montant de travaux estimé à 208 995.00 € HT :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Département	52 249.00 €	25 %
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>52 249.00 €</b>	<b>25 %</b>
Autofinancement	156 746.00 €	75 %
<b>TOTAL</b>	<b>208 995.00 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

- **Aménagement d'une aire de jeux (zone AU4)**

Le projet d'aménagement d'une aire de jeux, comme une placette publique, sera localisée directement contre l'espace de vie sociale (EVS) « Mixage café » géré par le CCAS communal, et bénéficiera aux habitants du futur quartier mais également à tous les habitants de la commune.

Deux scénarios ont été réalisés. Le scénario retenu, correspond d'une part, à un coût moins élevé et, d'autre part, à la volonté communale de s'inscrire dans la démarche de développement durable et de prévoir du mobilier en bois naturel.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter l'aide CD38 au titre des équipements sportifs structurants de plein air sur la base d'un montant de travaux estimé à 105 694 € HT :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Département	26 424.00 €	25,00 %
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>26 424.00 €</b>	<b>25,00 %</b>
Autofinancement	79 271.00 €	75,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>105 694.00 €</b>	<b>100 %</b>

*Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.*

Les dossiers de demandes de subvention seront déposés avant le 30/04/2024 pour examen par la Conférences des financeurs de juin 2024.

*Il est précisé que M. Patrick GIROUD, Conseiller municipal, personnellement concerné, n'a pris part ni aux travaux préparatoires, ni au débat, ni au vote des délibérations concernant l'aménagement de la zone AU4.*

#### **7- Location des salles communales : instauration d'une caution pour le ménage**

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que les tarifs de location des salles communales ont été révisés par la délibération n°2022-41 du 4 octobre 2022.

Elle précise que cette délibération prévoit le dépôt d'une caution pour garantie en cas de détérioration de la salle, et des pénalités pour le ménage, si le nettoyage des locaux est non conforme au moment de l'état des lieux final.

Il est proposé à l'Assemblée de réviser ce dernier point et, plutôt que des pénalités, d'instaurer également le dépôt d'une caution pour le ménage, dès la remise des clés, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

Par ailleurs, compte tenu de la forte fréquentation de la salle des fêtes au cours de la semaine (associations, Mixage café, écoles) et de la fréquence de location les week-ends, se pose la question d'un entretien supplémentaire à prévoir sur le planning des agents pour l'année prochaine.

#### **8 - Informations / questions diverses**

- Aménagement de la Zone AU4 : les négociations sur la convention de projet de partenariat urbain avec le lotisseur et les propriétaires sont en cours. Si la signature de la convention n'aboutit pas, l'opération sera caduque. Les demandes de subvention aussi.  
Quant à la dénomination de ce nouveau quartier, la proposition retenue est lotissement « LOU NEYE », qui signifie le noyer en patois.
- Travaux piste cyclable : le déroulé des travaux est conforme au planning
- Travaux de la SMVIC sur le réseau d'eau sur le secteur des Rossats : fin prévue d'ici début mai.
- Travail sur le PLUi : la réunion avec la CAEU le 11/04 est reporté car en l'attente de l'information sur le gisement foncier attribué à la commune.
- Elections européennes le 9/06/2024 : tenue des urnes de 8h00 à 18h00 (un seul tour)  
Se rapprocher de Michel MOTTUEL qui établira le planning.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du Mixage café : 22 juin 2024
- Comité des Fêtes : suite à la rencontre avec l'artificier, le feu d'artifice de la vogue sera tiré cet été depuis le village.
- Marché de producteurs du dimanche matin : recherche un maraicher et un fromager

Fin de séance : 23h00